

liste des projets de loi dont le ministre des Finances a parlé. Il sera possible d'en renvoyer un certain nombre à la prochaine session. Je dirai que nous avons espéré faire adopter le bill concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, qui est une mesure importante; mais du moment qu'il est entendu qu'elle figurera parmi les premières dont la Chambre sera saisie à la prochaine session, je crois que nous pourrions la renvoyer à plus tard si le temps fait défaut à la fin de la présente session. La ratification du traité d'extradition est une autre question que nous pourrions fort bien renvoyer au début de la prochaine session. Nous devons étudier la mesure portant approbation de l'accord de Bretton-Woods ainsi que le bill portant modification de la loi sur les crédits à l'exportation et un autre portant modification de la loi sur les accords fiscaux entre le Dominion et les provinces,—modification qui concerne la province de l'Alberta et qui, me dit-on, n'est pas une mesure contentieuse. Le bill concernant l'industrie du sucre d'étable a été présenté au Sénat et nous sera soumis par cette Chambre.

M. BRACKEN: On devrait envoyer au Sénat un bill du même genre.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai pensé que l'autre Chambre pourrait le discuter avant que nous en commencions la discussion.

Voilà, en résumé, les principaux bills dont nous avons déjà parlé. Pour ce qui est d'aborder l'étude d'autres projets de loi, cela dépend beaucoup des délibérations sur le bill conférant au gouverneur en conseil certains pouvoirs relativement aux circonstances critiques d'après-guerre. Si nous adoptons ce bill, nous pourrions nous occuper, sous le régime de ce bill, de certaines mesures qui autrement devront être présentées à la Chambre sous forme de bills distincts dès la présente session. Je pourrais citer, par exemple, des mesures que le ministre des Affaires des anciens combattants songeait à présenter au cours de la session. Le ministre a fait inscrire au *Feuilleton* un projet de loi portant modification de la loi de 1944 sur les subventions afférentes au service de guerre. Nous devrions étudier cette mesure, mais on me dit que le ministre désirerait présenter cinq autres bills. J'ai lieu de croire, cependant, que les intéressés consentiraient à ce que les questions auxquelles s'appliquent ces bills soient réglées d'ici quelques

mois par décrets du conseil sous le régime du bill portant sur les circonstances critiques, avec l'entente, naturellement, que ces mesures seront présentées dès le début de la prochaine session, afin que ces questions se règlent ensuite sous l'empire d'une loi. Nous aurons aussi un bill concernant le contrôle du change étranger. C'est là une autre mesure que nous pourrions régler sous le régime du bill conférant certains pouvoirs en temps de circonstances critiques sans avoir à présenter une mesure distincte cette session-ci. Quant aux autres mesures qu'il nous faudra étudier pendant la présente session, les honorables députés les trouveront inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Ce matin le comité de coordination de la Conférence fédérale-provinciale a tenu une réunion au cours de laquelle il a pris en considération certaines questions que nous pourrions régler sous le régime de la loi concernant les circonstances critiques consécutives à la guerre. Le Gouvernement a cru bon, vu que nous désirons étudier davantage cette question, de ne pas reprendre l'étude de cette mesure cet après-midi comme on l'avait annoncé vendredi soir, mais de la réserver, du moins pour aujourd'hui.

M. BRACKEN: Le premier ministre nous a prévenu qu'on n'aborderait pas cet après-midi l'étude du bill sur les pouvoirs résultant de circonstances critiques. Vu la question qu'on a soulevée à la conférence qui a lieu en ce moment dans la ville, le premier ministre peut-il nous dire si nous examinerons cette mesure sous peu ou si nous en retarderons l'étude jusqu'après la conférence?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ignore combien de temps le comité de coordination de la conférence fédérale-provinciale siégera, mais le Gouvernement désire aborder le plus tôt possible le bill sur les pouvoirs résultant de circonstances critiques. J'espère que l'étude n'en sera pas longtemps retardée.

QUESTIONS OUVRIÈRES

GRÈVE DES EMPLOYÉS DE QUOTIDIENS À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. STEWART (Winnipeg-Nord): J'ai prévenu le ministre du Travail que je lui poserais les deux questions suivantes. Son ministère est-il au courant de l'échec des négociations entre les propriétaires de quotidiens à Winnipeg et le syndicat? Les employés